



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

- Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 modifié autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture du concours externe spécial de recrutement de professeurs agrégés de l'enseignement du second degré,
- Vu l'arrêté du 1er décembre 2022 nommant les présidents des jurys des concours externes spéciaux de l'agrégation ouverts au titre de la session 2023,
- Vu les propositions du président du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 :

Le jury du concours externe spécial de l'agrégation, section Sciences de la Vie, sciences de la Terre et de l'Univers est constitué comme suit pour la session 2023 :

Président

M. Yann BASSAGLIA
Maître de conférences des universités

Académie de CRETEIL

Vice-Présidentes

Mme Hélène POUZET
Professeure des universités

Académie de PARIS

Mme Cécile ROBIN-GUILLOCHEAU
Professeure des universités

Académie de RENNES

Secrétaire générale

Mme Carole AHYERRE
Professeure de chaire supérieure

Académie de BORDEAUX

Membres du jury

Mme Béatrice BEAUVIERE
Professeure agrégée

Académie de LILLE

M. Cédric BORDI
Professeur agrégé

Académie de LYON

Mme Hélène CLAUCE
Professeure de chaire supérieure

Académie d' AMIENS

M. Vincent GODARD
Professeur des universités

Académie d' AIX-MARSEILLE

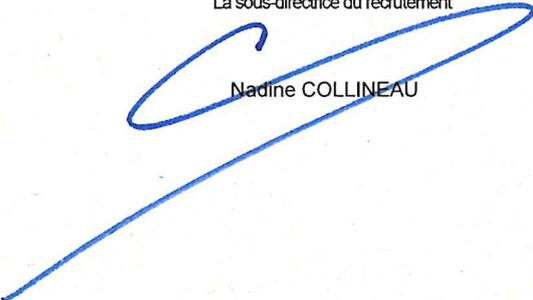
M. Jean-Marc MOULLET
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Académie de PARIS

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 27 janvier 2023

Pour le ministre de l'éducation nationale et
de la jeunesse et par déléguation
La sous-directrice du recrutement



Nadine COLLINEAU